

# Grotte de l'Aguzou

(S100000529)



**Département :** Aude  
**Commune :** Escouloubre  
**Date de création :** Arrêté du premier février 1990  
**Superficie :** 232 ha  
**Carte IGN 1/25 000° :** 2248 OT

## Motivation du classement :

Le classement de ce site est motivé par son intérêt pittoresque et scientifique. La grotte de l'Aguzou est un monument naturel souterrain, qui livre des paysages souterrains très variés et originaux, de grande valeur esthétique. Son intérêt scientifique est lié à la présence de nombreuses concrétions remarquables, très rares ou uniques. La principale caractéristique de la grotte de l'Aguzou est qu'elle offre une concentration exceptionnelle de cristallisations se formant sous le niveau de l'eau, c'est-à-dire dans des gours.

Le classement au titre des sites vise à conserver en meilleur état possible le patrimoine géologique de l'Aguzou. La protection concerne le sous-sol et le sol sur la quasi-totalité de la montagne de l'Aguzou, afin de tenir compte de l'ensemble du système hydrogéologique. En effet toutes les modifications apportées à la surface du sol ou dans les galeries de la cavité peuvent avoir une incidence sur le cheminement de l'eau dans le karst et donc sur la formation et la conservation des concrétions.



Fleurs minérales, dans le « gours aux nénuphars » (mai 2000).



Bouquet d'aragonite coralloïde (mai 2000).

## Description du site :

### ➤ Composantes paysagères et naturelles :

La grotte de l'Aguzou est située sur la rive droite de l'Aude, en amont d'Axat. A cet endroit la vallée est très encaissée, le torrent bouillonnant de l'Aude a creusé de petites gorges. La grotte se développe sous la montagne de l'Aguzou, de forme pyramidale et culminant à 1382 m d'altitude. Cette montagne est recouverte d'une forêt dominée par le hêtre et le sapin. Le périmètre classé couvre l'ensemble de cette montagne, excepté son versant Sud.

L'entrée de la grotte se trouve à 80 m au-dessus du lit actuel de l'Aude. Le réseau souterrain de l'Aguzou, creusé dans les calcaires et dolomies du dévonien, correspond à un ancien cours de l'Aude abandonné depuis plusieurs milliers d'années au fur et à mesure de l'enfoncement de la rivière actuelle dans ses gorges. Le réseau de l'Aguzou se développe sur dix kilomètres, avec près de 35 salles et une vingtaine de galeries de dimensions variées. La "Grande Salle" fait environ 60 m de haut, quant à la "Galerie des Fleurs", elle révèle ses joyaux sur près de 400 m de long.



Ce réseau souterrain remarquablement concrétionné offre une profusion des cristallisations, des plus classiques aux plus rares :

- Concrétions classiques de calcite : stalactites, stalagmites, fistuleuses, draperies, disques, colonnes, nombreux gours (petit bassin d'eau). Bien que communes, certaines de ces concrétions sont très belles de part leur pureté minérale, leur dégradé de couleur, ou encore leur dimension spectaculaire.

Stalagmite triangulaire cassée et déplacée naturellement (2000)

- Concrétions remarquables : dans la grotte de l'Aguzou la calcite et l'aragonite se distinguent sous des formes étonnantes : excentriques translucides, branches ressemblant à du corail, fines aiguilles tapissant les parois comme du givre...Ce type de cristallisation s'observe principalement dans la "Galerie des Fleurs" et la "Galerie des Cierges".

- Concrétions exceptionnelles : la grotte de l'Aguzou est reconnue pour la dimension de ses cristaux de gours, mais aussi pour ses stalagmites triangulaires (découvertes pour la première fois dans la grotte de l'Aguzou, et recensées désormais dans une vingtaine de grottes françaises), et ses quelques concrétions d'aragonite bleue.



- Les conditions physiques et chimiques de la grotte de l'Aguzou ont permis de donner naissance à de spectaculaires cristaux de calcite formés dans des gours. Des triangles creux sont présents dans la « Galerie des Fleurs » et la « Salle des Mille et une Nuits ». La « Baignoire de Star », elle, constitue une niche latérale où se sont formés des cristaux en éventail ou en arborescence.

Cristaux triangulaires creux ou « dent de cochon » (février 2004).

Si l'intérêt principal de la grotte de l'Aguzou réside dans la beauté de ses concrétions, on peut également mentionner son intérêt faunistique. Elle abrite de nombreux spécimens de faune cavernicole (chiroptères et arthropodes), dont une espèce endémique à la cavité.

#### ➤ Histoire :

La première partie de la grotte de l'Aguzou est connue depuis les temps préhistoriques (des morceaux de poterie ont été retrouvés dans la galerie d'entrée).

La première description de la grotte est publiée en 1893, dans le Bulletin de la Société Scientifique de l'Aude.

En 1934, la cavité est électrifiée et aménagée sommairement, afin d'accueillir des visiteurs (notamment les curistes d'Escoulobre-les-Bains). Ces aménagements se dégradent rapidement et sont abandonnés. Au début des années 60, la première partie de la cavité est alors saccagée et pillée (concrétions et vestiges archéologiques).

Ce n'est qu'en 1965 que Jean Bataillou découvre un deuxième réseau beaucoup plus étendu (6 km de galeries). Après cette découverte une porte métallique est installée à l'entrée, et en 1966 les visites sous forme de randonnée souterraine débutent. En 1969 un nouveau prolongement du réseau est exploré (total de 10 km de galeries, dont 1,5 km accessibles aux visiteurs).

#### ➤ Activités humaines :

Des visites proposées sous forme de safari-souterrain (un groupe d'une dizaine de personnes passe la journée sous terre accompagnée de guides). Cette activité reçoit 900 à 1000 personnes par an.

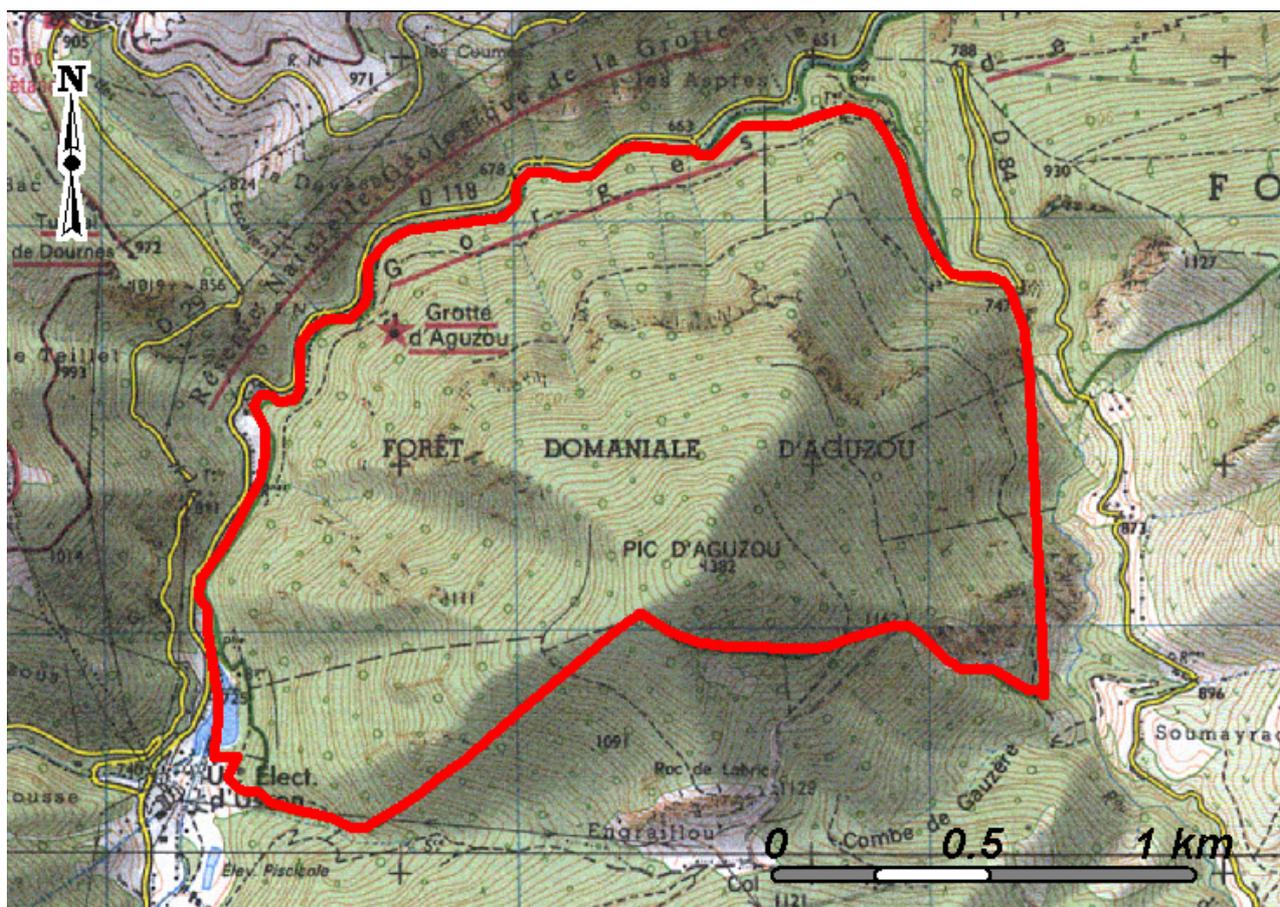


Stalactites et excentriques de calcite, salle des Mille et Une Nuits (mai 2000).





## Document cartographique :



En rouge le périmètre classé de la grotte de l'Aguzou. Fond de carte : IGN Bd Carto 1/25 000<sup>e</sup>.  
<http://carto.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/>

## Etat des lieux et enjeux :

➤ **Evolution du périmètre classé :** Pas de modification.

➤ **Etat actuel de conservation du site :**

Très bon état de conservation, seules quelques petites dégradations mineures sont observées (argiles transportées par les bottes des visiteurs, projection de particule de sable au cours de la marche). Aucun éclairage n'est installé dans la grotte, seulement quelques aménagements fixes ont été réalisés : petites échelles, mains courantes, cordes pour la sécurité des visiteurs.

➤ **Problèmes :**

Stationnement précaire des véhicules en bordure de la CD118.

## Inventaires et mesures de protection concernant le site classé :

➤ **Inventaires concernant le site classé :**

[ZNIEFF n°0000.2045](#), type 2, « Gorges de l'Aude et de l'Aiguette », 5000 ha.

➤ **Autres mesures de protection touchant le site classé :**

- Site d'Intérêt Communautaire [FR9101470](#) (Natura 2000), « Haute vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette », 8730 ha.

- Zone de Protection Spéciale [FR9112009](#) « Pays de Sault », 71500 ha.

- Juxtaposée à l'Ouest du site classé, de l'autre côté de l'Aude : la Réserve naturelle géologique nationale de la grotte du T.M. 71 (décret du 17/08/1987, 105 ha).



## Gestion du site et principes d'action :

### ➤ Propriétaires fonciers :

- La parcelle située sur la rive gauche de l'Aude servant de stationnement appartient à un propriétaire privé.
- Le reste de la grotte appartient en quasi-totalité à l'Etat, puisque la forêt domaniale de Gesse Aguzou occupe la majeure partie du site classé. On trouve également une propriété communale sur une petite partie au Sud du site classé, la forêt communale d'Escouloubre.

### ➤ Gestionnaires et orientations pour la gestion du site :

La grotte de l'Aguzou est exploitée par une société privée (Philippe Moreno, qui est aussi le conservateur de la réserve naturelle du TM71), en accord avec le propriétaire de l'entrée de la grotte. La vocation de cette grotte est d'accueillir, d'éduquer et de sensibiliser un large public, tout en respectant un patrimoine souterrain unique. L'éducation à l'environnement constitue un axe fort des actions menées lors des visites dans la grotte de l'Aguzou.

Depuis la découverte du réseau souterrain, diverses mesures ont été prises pour le préserver :

- Pose de portes à l'entrée pour empêcher le saccage de la grotte et contrôler la fréquentation.
- Limitation de l'accès et accompagnement : le nombre maximum de visiteurs toléré par jour est de 24, répartis en deux groupes de 12 personnes, et accompagnés par des guides diplômés.
- Balisage au sol matérialisé par deux fines bandes, qui permet de cheminer au même endroit afin de ne salir qu'une partie très réduite de la cavité.
- Sécurisation de la progression lors des visites: cordes et mains-courantes, échelles fixes.
- Nettoyage régulier de la grotte : des techniques particulières sont utilisées pour nettoyer les projections d'argile et de sable, ainsi que les concrétions.

L'ONF, propriétaire de la grotte, est un autre gestionnaire local du site classé, intervenant sur le domaine forestier. Le propriétaire de l'entrée de la grotte de l'Aguzou a signé une convention avec l'ONF (bail) afin de pouvoir exploiter la grotte.

La grotte de l'Aguzou fait partie du groupe des « 18 cavités à concrétions du Sud de la France » proposé à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité UNESCO. Le dossier de candidature a été déposé en janvier 2006 à l'initiative du MEDD.

Dans le cadre de ce projet d'inscription à l'UNESCO, un comité de gestion de la grotte de l'Aguzou a été créé. Un arrêté préfectoral (n°2003-2606, 15/09/2003) instaure la création d'une « commission technique de la grotte de l'Aguzou », chargée de conseiller le préfet en matière d'étude et de connaissance du milieu souterrain, de surveillance et de protection de la grotte, de travaux dans la grotte, de gestion des flux de personnes et du suivi paysager des installations en surface. Elle est présidée par le préfet de l'Aude, et réunit des représentants de la DIREN, du SDAP, de l'ONF, de la municipalité d'Escouloubre, l'exploitant de la grotte, et un scientifique.

Par ailleurs, le site classé de l'Aguzou se trouve dans un site NATURA 2000 (Site d'Intérêt Communautaire « Haute vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette »). Afin de protéger les espèces naturelles et leurs habitats, un document d'objectif (le DOCOB) a été réalisé. Il définit des orientations et mesures de gestion (conservation des habitats forestiers, amélioration de la qualité des cours d'eau, etc), dont certaines pourront concerner le site classé (en surface).

## Sources :

<http://www.grotte-aguzou.com/>

[http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_presse\\_grottes.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_presse_grottes.pdf)



Cristaux de type scalénoèdre formés dans un gour (février 2004).